



LE SPOT

CE
23/04/2015



DG A.R.B

DG Alain Resplandy-Bernard intervenait pour la première fois en guest devant le CE pour présenter le mix de la politique PMU qui était au menu de l'Assemblée Générale du 16/04.

BUDGET 2014 : CA UNDERGROUND

Difficile de mettre le feu à un parterre de Présidents de Sociétés de Courses, avec un CA en baisse de - 4,1% et un PBP à - 2,2 %.

DG ARB met en avant :

- * Un résultat net 2014 de 850 M€, supérieur au budget de 5 M€.
- * L'Apport de la plus-value de Eurotiéric du PMU à PBS (5,1 M€)

DANCEFLOOR : PEU DE PARTANTS SUR LES PISTES

« DG ARB » pointe la faiblesse persistante du nombre de partants. S'agissant du programme, le PMU démontre que la densification génère du CA en plus, mais il semble que le Cheval Français considère qu'elle présente désormais plus de contraintes que d'avantages.

PMU 2020 : LE MILLIARD, C'ETAIT BEFORE...

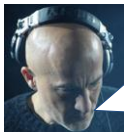
Présentation aux Sociétés Mères d'un résultat « by PMU » plus proche de 900 M€ que de 1 milliard.

Il semble que les Sociétés Mères aient bien encaissé la disparition de ces 100 M€, considérant que cette dernière estimation est plus réaliste et sans doute plus atteignable que les sommets Germond...

TABLEAU DE BORD PMU 2020

Devant les doutes des élus quant à l'atteinte d'un résultat de 900 M€ d'ici 5 ans, « DG ARB » répond favorablement à la demande du SHN/CGC d'un tableau de bord pour le CE.

Nous devons en effet pouvoir suivre l'évolution du CA par rapport aux attentes de PMU 2020, année par année, vecteur par vecteur (International = x M€ ; Nouveau réseau = x M€ ; Internet = x M€ ; Sport et Poker = x M€ ; Nouveaux produits...).



Avec DJ CASSIUS,
LE BEFORE,
c'était...
à VINCENNES !



Avec DG A.R.B.,
LE MILLIARD,
c'était...
BEFORE !...

ANIMATIONS COMMERCIALES

Nous nous réjouissons que les animations d'un minimum de 7H30 réalisées sur les foires et les salons comptent désormais pour 2.

VEHICULES DE FONCTION : LA DRH CALE EN PREMIERE

Le SHN/CGC et CAT avaient avancé dans la bonne direction pour que la négociation redémarre.

Mais la DRH est restée sur place, sans rien proposer de nouveau et refusant la base du volontariat.

Mettre le choix du collaborateur au premier plan permettait pourtant :

- * De trouver une issue gagnant / gagnant.
- * De susciter un élan volontaire vers le véhicule et donc vers le forfait jours et le travail le WE sous conditions.
- * De rassurer les collaborateurs inquiets, voire de convaincre certains collaborateurs réticents.

Si la base du volontariat avait été retenue, nous serions passés d'une solution imposée, porteuse de conflits, à un choix librement consenti, qui aurait permis d'entraîner le plus grand nombre.

Le SHN/CGC aura tout fait pour éviter cet échec qui prive la FDV d'un avantage en nature important sur lequel comptaient de nombreux CDS.

Par ailleurs, par respect pour les salariés qui ne méritent pas les conflits stériles entre syndicats, nous avons choisi de ne pas répondre aux derniers tracts de FO et CFDT.

Nous vous invitons cependant à **consulter nos pages Intranet qui rétablissent la vérité.**

ADHESION A RETOURNER A



PASCAL RIBIER



2 CHEMIN DU CHARBONNIER
69780 SAINT PIERRE CHANDIEU
06 89 63 56 36

(Avec un chèque de 50 €)

NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
TEL	
SITE PMU	
STATUT	
ADRESSE @	

APPELEZ-NOUS !

Pascal BRILLOUET : 06 07 11 42 68

Patrick GRATZ : 06 07 86 75 04

Mireille SANSON : 06 86 25 93 80

Guillaume DEGRAVE : 04 78 78 83 57

NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR ALLO PARI

Rappelons que ce projet induit une augmentation des ressources externes 6 fois plus importante qu'en interne. Nous craignons qu'il soit une première étape vers l'externalisation d'Allo Pari avec, à moyen terme, un risque de baisse du pouvoir d'achat des collaborateurs PMU.

Au cours des débats, nous avons demandé des garanties :

- * Pour préserver les salariés du risque de sous-traitance de toute l'activité.
- * Pour que le niveau 2 et la prise en charge des niveaux VIP/Prestige reste l'exclusivité des salariés du PMU.
- * Pour que les salariés PMU gardent l'exclusivité des suppléments (nocturnes, journées longues et semi nocturnes) avec un effectif suffisamment dimensionné pour les absorber.

Nous n'avons hélas obtenu aucune de ces garanties.

En conséquence, nous avons rendu un avis défavorable comme l'ensemble des Organisations syndicales.

RAPPORT EGALITE FEMME / HOMME

Le SHN regrette que le PMU ait raté une occasion de briser le plafond de verre en ne recrutant pas de femmes aux postes de Directeur Général et Directeur Marketing.

Nous constatons cependant que l'accord signé en 2012 a permis des avancées significatives.

Par ailleurs, le SHN/CGC se félicite des suggestions de la commission égalité professionnelle retenues par la DRH : une rubrique spécifique «maternité» sera créée dans l'Intranet, pour présenter les dispositifs existants. Ces dispositifs seront également rappelés dans le courrier administratif envoyé aux personnes concernées.

Nous avons demandé à la DRH comment elle comptait relancer la sensibilisation sur la fin des réunions après 18h ?...

Elle nous a indiqué qu'un audit sur la « réunionite aigue » était en cours au PMU et que cette relance se ferait en même temps que la communication des évolutions préconisées par cet audit...

EASY ET SEPARATION DES MASSES

Compte tenu des difficultés rencontrées par le projet ACES et du report de la mise en place de la séparation des masses, les élus du CE font part de leurs inquiétudes quant à l'avancée du projet EASY et demandent la reprise de l'expertise.

Le DG relativise le risque d'importantes pénalités financières si le PMU n'est pas dans les délais et précise qu'il n'y a pas de remise en cause de la possibilité de faire la séparation des masses en 2015.

En réponse à la demande d'expertise, il propose aux membres du CE de patienter un peu pour que la séparation des masses fonctionne correctement sur EASY, ce qui, selon lui, ne devrait prendre que quelques jours...

Au terme des débats, les élus adoptent une résolution pour demander la reprise de l'expertise, au plus tôt après la livraison des éléments EASY pour la séparation des masses, au plus tard au cours de la première quinzaine de juin.

PROJET CREATION PARCOURS CLIENT HIPPODROME

Le Secrétaire du Comité d'Entreprise du PMH a fait une demande d'injonction à la DIRECCTE afin de faire jouer l'article L1224-1.

Dans le cadre de cet article, le repreneur ne créait pas l'activité, mais il la reprend et la poursuit, avec l'ensemble des salariés.

La DRH rappelle que l'offre du PMU ne tient que dans le cadre d'une création d'activité, qui n'implique pas la reprise de tous les salariés.

Si l'article L1224-1 devait s'appliquer, le PMU retirerait son offre.

Le projet est donc dans l'attente du retour de la DIRECCTE.